

Charte d'engagement à l'accompagnement pour l'élaboration d'un diagnostic du gaspillage alimentaire

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets ménagers et assimilés, VALODEA exerçant la compétence traitement des déchets, met à disposition des structures ou établissements visant à réduire leur production de déchets sur leur territoire, ses compétences ainsi que divers moyens humains et matériels.

La présente charte d'engagement précise le contenu du partenariat conclu entre :

VALODEA, syndicat de traitement des déchets ardennais

13 rue Camille Didier - 08000 Charleville-Mézières,
Représenté par Monsieur Francis SIGNORET, Président,
dénommé ci-après « VALODEA »

ET :

[Etablissement]

[adresse, CP Ville]

Représenté par Monsieur/Madame NOM, Fonction,
dénommé ci-après « l'établissement »

Préambule :

Cette charte a pour objet de fixer les modalités d'accompagnement de l'établissement par VALODEA dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire et de définir l'engagement de VALODEA et de l'établissement sélectionné.

I- Introduction :

Dans le cadre de ses missions de réduction des déchets, VALODEA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. A ce titre, le syndicat accompagne les établissements sélectionnés dans la réalisation d'un diagnostic des quantités gaspillées et propose des pistes d'actions visant à réduire ce gaspillage.

Cet accompagnement permet à l'établissement :

- de connaître les quantités gaspillées sur une année au sein de la restauration collective et de déterminer si le seuil réglementaire des gros producteurs de biodéchets est atteint ou non, et s'il y a donc obligation ou non, de trier à la source et de valoriser ces biodéchets,
- de connaître le coût de ce gaspillage et d'estimer les économies pouvant être réalisées,
- d'identifier les leviers et les freins propres à l'établissement,
- de lister les actions à plus ou moins long terme qui permettraient de réduire ce gaspillage,
- de sensibiliser les élèves à l'alimentation durable et à l'équilibre alimentaire.

II- Déroulement de l'opération :



1) ETUDE DES CANDIDATURES

A la réception des dossiers de candidature dûment complétés par les établissements souhaitant être accompagnés, VALODEA procédera à l'étude des dossiers et sélectionnera les établissements retenus.

2) PRESENTATION DU DISPOSITIF AUX RESPONSABLES DE L'ETABLISSEMENT

VALODEA contactera l'établissement pour convenir d'un rendez-vous afin de présenter le dispositif aux différents responsables. Cette rencontre sera l'occasion de remettre à l'établissement la présente charte d'engagement qui devra être retournée à VALODEA sous une semaine.

3) VISITE DES LOCAUX ET RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL

Une fois engagés mutuellement, VALODEA et l'établissement programment une rencontre avec l'ensemble du personnel (administration et personnel de cuisine) afin d'échanger sur le déroulement de l'accompagnement. Une visite des cuisines et du réfectoire est à prévoir afin de déterminer les moyens matériels nécessaires à l'accompagnement. VALODEA pourra mettre à disposition de l'établissement durant chacune des phases, des tables de tri ou des points-tri, des pesons et de l'affichage. Les dates des différentes phases de pesées sont également fixées lors de cette rencontre.

Deux agents de VALODEA seront présents les lundis de chaque semaine de diagnostic afin d'accompagner au mieux le personnel de cuisine dans les démarches de pesées, ainsi que les élèves pour le tri des déchets. L'établissement devra mettre en place la même procédure tout au long de la semaine et durant la deuxième semaine de pesées en fin d'année.

4) DEROULEMENT DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic du gaspillage alimentaire proposé par VALODEA au sein de la restauration collective se déroule en 4 étapes réparties sur une année scolaire :

Etape 1 : pesées des déchets pendant 1 semaine en décembre ou en janvier

Etape 2 : réunion de restitution => choix et mise en place d'actions pour réduire le gaspillage alimentaire à partir de décembre

Etape 3 : pesées des déchets pendant 1 semaine en mai ou en juin

Etape 4 : réunion de restitution => bilan final en juin ou en septembre

Les phases de pesées durent une semaine. Avant chaque phase de pesées, VALODEA fournira à l'établissement tous les **formulaire à compléter sur la semaine**. **L'établissement retournera les documents dûment complétés à VALODEA dans la semaine suivante.**

Au cours de chaque phase, sont pesés tous les jours :

- Les déchets de préparation (biodéchets, emballages et autres)**
- Les déchets des retour-plateaux**
- Les quantités restantes jetées en fin de service**

Gaspillage Alimentaire

A l'issue de la première semaine de pesées, VALODEA traitera les données que l'établissement lui aura remises. VALODEA analysera les résultats et proposera des pistes d'actions pour réduire le gaspillage alimentaire. Une synthèse sera présentée lors d'une réunion de restitution. VALODEA proposera des pistes d'amélioration visant à réduire les quantités gaspillées et l'établissement devra choisir au minimum trois de ces actions et les mettre en place pendant l'année scolaire.

A l'issue de la deuxième phase de pesées, VALODEA fera le bilan du gaspillage alimentaire sur l'année afin de déterminer si l'établissement atteint le seuil réglementaire des 10 tonnes par an de biodéchets produits. Tout producteur de plus de 10 tonnes par an de biodéchets est dans l'obligation de trier et de traiter ces déchets (cf. arrêté du 12 juillet 2011).

Ce bilan pourra faire l'objet d'une présentation finale en fin d'année ou au début de l'année scolaire suivante, afin de sensibiliser le personnel de l'établissement ainsi que les élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

III- Modalités d'accompagnement :

VALODEA accompagne gratuitement les établissements les plus impliqués et les plus motivés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet accompagnement ne remet pas en cause les actions déjà menées par l'établissement mais vient les renforcer. En effet, les initiatives propres à l'établissement sont une preuve de sa motivation et sont à encourager.

Dans le cadre de cet accompagnement, l'établissement s'engage donc à être moteur et devra mettre à disposition les moyens humains et matériels dont il dispose pour le bon déroulement de chaque étape du diagnostic.

IV- Engagements de l'établissement :

VALODEA souhaite mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de cette opération. C'est pourquoi, il est demandé à l'établissement intéressé, de relayer et de faire remonter les informations nécessaires auprès de VALODEA et ce dans les délais indiqués au point II-4).

En signant cette charte, l'établissement s'engage à :

- Mettre à disposition tous les moyens humains et matériels dont il dispose afin de mener à bien chaque étape du diagnostic,
- Rendre à temps les données de chaque phase de pesées afin que VALODEA puisse analyser les résultats dans les délais impartis,
- Mettre en place pendant l'année scolaire au moins 3 pistes d'actions proposées par VALODEA,
- Informer VALODEA de l'évolution du gaspillage alimentaire et des effets bénéfiques ou des difficultés rencontrées suite à la mise en place de ces actions,
- Respecter cette charte.

V- Engagements de VALODEA :

En proposant cet accompagnement, VALODEA s'engage à :

- Être à l'écoute et disponible pour répondre aux questions de l'établissement concernant la démarche de diagnostic,
- Mettre à disposition 2 agents les lundis de chaque phase de pesées
- Fournir à l'établissement les fichiers informatiques et les consignes nécessaires à la réalisation de ce diagnostic,
- Traiter les données à la suite de chaque phase de pesées, dans les délais impartis,
- Présenter les résultats à l'établissement à la suite de chaque phase de pesées
- Proposer des pistes d'actions adaptées et conseiller l'établissement quant à leur mise en œuvre.
- Établir un bilan sur l'année des quantités gaspillées et des coûts correspondants
- Respecter cette charte.

Le Président de VALODEA,

Signature et cachet de l'établissement :